

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIRE

Extrait du procès-verbal de la séance tenue le mardi 21 avril 2026 à Echallens

Le Comité de direction de l'ASIRE, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum intercommunal, porte à la connaissance des électrices et électeurs que, **dans sa séance du 21 avril 2026**, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

- **accepté le préavis n° 01-2026 – Comptes 2025, soit :**
 - d'adopter les comptes tels que présentés ;
 - d'en donner décharge au Comité de direction et au Boursier ;
 - de décharger la Commission de Gestion pour les comptes 2025.

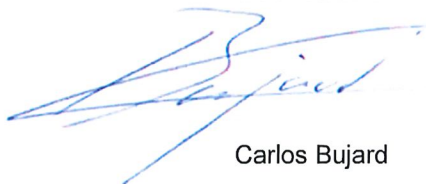
- **accepté le préavis n° 02-2026 – Rapport de gestion 2025, soit :**
 - d'accepter le rapport de gestion tel que présenté ;
 - d'en donner décharge au Comité de direction ;
 - de décharger la Commission de Gestion pour le rapport de gestion 2025.

- **accepté le préavis n° 04-2026 – Octroi d'un crédit d'investissement pour le renouvellement des éclairages (passage au LED), soit :**
 - d'autoriser le Codir à procéder à l'investissement pour un montant de CHF 1'091'000.- en vue du renouvellement des éclairages (passage au LED) dans les sites concernés ;
 - d'autoriser le Codir à financer cet investissement par le compte de préfinancement luminaires de CHF 556'035,12 et financer le solde par un emprunt aux meilleures conditions du marché, auprès d'un établissement financier.

Les préavis peuvent être consultés auprès des greffes des communes membres de l'ASIRE.

Conseil intercommunal de l'ASIRE

Le Président



Carlos Bujard



La Secrétaire



Marjorie Franzini

Poliez-Pittet, le 22 avril 2026

Date de parution dans la FAO (objet 04-2026) : 28 avril 2026